

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

Règlement N°350-25 amendement au règlement relatif au stationnement
N° RMH 330-2021

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter et modifier des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ajouter une nouvelle signalisation à la réglementation relative au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025 par le conseiller Danny Raymond ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 350-25 modifie uniquement l'annexe A du règlement de stationnement N° RMH 330-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet du Règlement numéro 350-25 amendement au règlement relatif au stationnement N° RMH 330-2021 a été déposé par le conseiller Danny Raymond lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le présent règlement soit adopté :

Modification de l'annexe A

Article 1. Modification de l'annexe A du règlement relatif au stationnement N RMH 330-2021 par l'ajout de l'emplacement suivant :

- Sur le côté Nord du Chemin Saint-Antoine Ouest pour l'ensemble de la rue.

Et reproduit ci-dessous ;

Annexe « A » :

Voies publiques où le stationnement est interdit

- Sur le côté Est de la rue de l'Église, entre la route 340 jusqu'au début du stationnement du Centre communautaire Rémi-Sauvé ;
- Sur le côté Est de la rue du Centenaire, entre la route 340 jusqu'au 1401, rue du Centenaire
- Sur le côté Nord du Chemin Saint-Antoine Ouest pour l'ensemble de la rue.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 9 juin 2025.

Passé et adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 et signé par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ce 9 juin 2025

David McKay
Maire

Danielle Glode,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Avis de motion :	12 mai 2025
Dépôt du projet de règlement :	12 mai 2025
Adoption du règlement :	9 juin 2025
Avis public et entrée en vigueur :	10 juin 2025